

**SOMMET DE L'AFRIQUE SUR LES ENGRAIS
SOMMET SPECIAL DES CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENTS
DE L'UNION AFRICAINE**

ABUJA, NIGERIA, 13 JUIN 2006

**DECLARATION D'ABUJA SUR LES ENGRAIS POUR REVOLUTION VERTE
AFRICAINNE**

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, fonde la vision du développement économique du Continent sur l'augmentation durable des taux de croissance économique (7% par an). Pour réaliser cette vision, les Chefs d'Etat et de gouvernement Africains ont adopté le Programme global de développement de l'agriculture Africaine (CAADP) comme cadre pour relancer la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique. Ce programme fixe un objectif de croissance de la production agricole de 6% par an.

Les paysans africains sont confrontés à de multiples contraintes dont la faible productivité des sols, la difficulté d'accès aux nouvelles technologies agricoles et des marchés restreints et inefficaces. Sans des intrants en quantité suffisante et de la qualité requise, les paysans sont souvent incapables de satisfaire les besoins alimentaires de leurs familles, encore moins ceux d'une population en rapide croissance. Pour nourrir leurs familles et leurs pays, les paysans doivent passer des pratiques agricoles extensives à faible rendement à des pratiques plus intensives à haut rendement, avec une plus forte utilisation des semences améliorées, des engrais et de l'irrigation.

Tout effort visant à réduire la faim sur le continent, doit d'abord passer par la restauration des sols très épuisés. En effet, les sols d'Afrique sont devenus les plus pauvres du monde du fait de l'épuisement continu des éléments nutritifs depuis de nombreuses décennies. Selon les estimations, le continent perd l'équivalent de plus de 4 milliards de dollars US en éléments nutritifs chaque année : un phénomène qui mine la capacité du continent à se nourrir.

En Afrique, la consommation moyenne d'engrais n'est que de 8 kg d'éléments nutritifs par hectare. Ceci correspond seulement à 10% de la moyenne mondiale. Par conséquent, la crise des engrais en Afrique nécessite des actions urgentes et audacieuses. L'Afrique est prête pour une Révolution verte. Aujourd'hui, les leaders africains se sont réunis pour affirmer de manière unanime leur fort engagement pour la réalisation de la Révolution verte africaine, en prenant des actions en vue de résoudre la crise africaine des engrais.

Les Ministres de l'Agriculture de l'Union Africaine, réunis à Abuja le 12 Juin 2006 dans le cadre du Sommet de l'Afrique sur les Engrais :

Reconnaissant qu'une Révolution Verte, depuis si longtemps nécessaire en Afrique, constitue le moyen de briser la spirale de la pauvreté pour les agriculteurs africains, ceci

par la réalisation de la sécurité alimentaire ainsi que d'autres Objectifs de Développement du Millénaire ;

Reconnaissant que l'utilisation des engrais est primordiale pour réaliser une Révolution Verte Africaine face à la croissance rapide de la population et au déclin de la fertilité des sols ;

Conscients que la majorité des agriculteurs en Afrique sont pauvres et n'ont quasiment pas accès aux engrais et que les plus pauvres d'entre eux nécessitent une attention particulière ;

Reconnaissant l'urgence d'un programme d'investissement stratégique en vue d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'engrais ainsi que d'autres intrants pour impulser la Révolution Verte sur le continent africain ;

Déclarons l'engrais, tant de source inorganique qu'organique, produit stratégique sans frontières ; et

Décidons que les Etats Membres de l'Union Africaine accéléreront l'accès des agriculteurs aux engrais :

1. Compte tenu de l'importance de l'engrais dans la réalisation de la Révolution Verte Africaine en vue de l'élimination de la faim, les Etats Membres de l'Union Africaine s'engagent à augmenter le niveau d'utilisation d'engrais de la moyenne annuelle actuelle de 8 kilogrammes d'éléments nutritifs par hectare à au moins 50 kilogrammes par hectare d'ici 2015.

2. D'ici mi-2007, les Etats membres de l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales doivent prendre des mesures adéquates pour réduire les coûts d'achat des engrais au niveau national et régional, particulièrement au travers de l'harmonisation des politiques et réglementations pour permettre la circulation des engrais hors douanes et hors taxes entre les régions, et le développement des capacités pour le contrôle de qualité. Comme mesure immédiate, recommandons l'élimination des taxes et tarifs sur les engrais et les matières premières pour la fabrication d'engrais.

3. D'ici mi-2007, les Gouvernements Africains doivent prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais en développant et en multipliant les réseaux de distributeurs d'intrants et ceux des communautés locales dans les régions rurales. L'appui du secteur privé et des partenaires au développement est requis pour appuyer ces actions.

4. D'ici 2007, les Etats Membres de l'Union Africaine doivent prendre des mesures concrètes pour prendre en compte les besoins des agriculteurs, en particulier des agricultrices, et pour développer et renforcer les capacités des jeunes, des associations paysannes, des organisations de la société civile et du secteur privé.

5. Avec effet immédiat, les Etats Membres de l'Union Africaine doivent améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais en accordant des subventions au secteur des engrais avec le soutien des partenaires au développement de l'Afrique, avec un accent particulier sur les agriculteurs pauvres.
6. Les Etats Membres de l'Union Africaine doivent prendre des mesures immédiates pour accélérer l'investissement dans les infrastructures, de transport en particulier, les incitations fiscales, le renforcement des organisations paysannes et d'autres mesures susceptibles d'améliorer les incitations sur les marchés agricoles.
7. Les Etats Membres de l'Union Africaine doivent mettre en place des facilités de financement pour améliorer l'accès des distributeurs d'intrants au crédit au niveau local et national, avec un accent particulier sur les femmes entrepreneurs.
8. Les Etats Membres de l'Union Africaine, appellent à l'établissement de centres régionaux d'achat et de distribution d'engrais, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, la Commission Economique pour l'Afrique, les Communautés Economiques Régionales et les Banques Régionales de Développement par le biais de partenariats stratégiques entre le secteur public et le secteur privé avant fin 2007.
9. Compte tenu de l'existence de ressources en matières premières considérables, largement sous-exploitées, pour la production d'engrais en Afrique dans diverses régions du continent, les Etats Membres de l'Union Africaine doivent entreprendre de promouvoir la production locale/régionale d'engrais et le commerce intra régional des engrais afin de bénéficier d'un marché plus vaste et des économies d'échelle grâce à des mesures appropriées telles que les incitations fiscales et le développement des infrastructures. La Banque Africaine de Développement, la Commission Economique pour l'Afrique, les Communautés Economiques Régionales et les Banques Régionales de Développement, d'autres partenaires au développement et le secteur privé sont appelés à soutenir de façon adéquate ces initiatives décisives.
10. Les Etats Membres de l'Union Africaine doivent prendre des actions spécifiques pour améliorer l'accès des agriculteurs aux semences de qualité, à des infrastructures d'irrigation, aux services de vulgarisation, aux informations du marché et aux analyses et cartes des sols pour faciliter l'utilisation effective et efficiente des engrais inorganiques et organiques tout en veillant aux aspects de protection de l'environnement.
11. La Banque Africaine de Développement avec l'appui de la Commission Economique pour l'Afrique et la Commission de l'Union Africaine est appelée à diriger les efforts en vue de l'établissement, d'ici 2007, d'un **Mécanisme Africain de Financement du Développement des Engrais** qui répondra aux besoins de financement des diverses actions retenues d'un commun accord dans le cadre du Sommet. Nous, les Etats Membres de l'Union Africaine, nous engageons à soutenir l'établissement de ce mécanisme et à allouer les ressources nécessaires à son fonctionnement immédiat.

12. Les Etats Membres de l'Union Africaine exhortent la Commission de l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique à établir un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de cette résolution. Ceci devra ce faire en collaboration avec la Commission Economique pour l'Afrique et la Banque Africaine de Développement. La Commission de l'Union Africaine devra rendre compte aux Chefs d'Etats africains de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des résolutions à chaque Sommet semestriel de l'Union Africaine et ce, à partir de janvier 2007.